

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Dominique TIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 001-641/15/BC

■ **Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre de déviation de réseaux avec Electricité Réseau de France, relative à la réalisation de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre l'Obélisque de Mazargues et le pont Mireille d'une part, et entre le rond-point Pierrien et la faculté de Luminy d'autre part, à Marseille (6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements).**

DIFRA 15/12600/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération DTUP 002-843/13/CC du 13 décembre 2013, le Conseil de Communauté a approuvé la déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la place Castellane et le pôle universitaire de Luminy à Marseille (6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements).

L'objectif de cette opération est de garantir un service performant de transport en commun entre le campus de Luminy et la place Castellane, qui réponde à l'attente des usagers : fréquence élevée, régularité, plages horaires étendues, temps de parcours optimisés.

Cette ligne de BHNS s'inscrit également dans le cadre du Plan Campus engagé par l'Etat pour lequel la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'est associée à la réponse des universités d'Aix-Marseille.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole apporte ainsi une contribution déterminante sur le volet «transports en commun» du Plan Campus en améliorant la desserte du pôle universitaire de Luminy et en le reliant plus rapidement au réseau métro-tramway du centre-ville.

Lors des études de conception, le maître d'œuvre de l'opération a réalisé les enquêtes réseaux sur la totalité de l'itinéraire du Bus à Haut Niveau de Service.

Les concessionnaires et notamment Electricité Réseau Distribution France (ERDF) dont les infrastructures risquent d'être impactées par le projet ont été contactés et plusieurs réunions de travail ont été organisées afin de définir les conditions techniques et financières des dévoiements de réseaux.

Ainsi, il a été acté que les réseaux situés sous les stations du Bus à Haut Niveau de Service, ceux présentant un état de vétusté important et ceux ne respectant pas les côtes réglementaires feraient l'objet de travaux de remplacement ou de déviation.

Dans ce cadre, plusieurs réseaux électriques situés sur le tracé du BHNS Castellane/Luminy doivent être déplacés.

Ces travaux seront réalisés par le concessionnaire Electricité Réseau Distribution France, avant que Marseille Provence Métropole intervienne pour réaliser les voies du Bus à Haut Niveau de Service.

Par ailleurs, Electricité Réseau Distribution France (ERDF) a souhaité profiter de ce projet, pour rénover son réseau de distribution HTA sur la RD 559, entre le pont Mireille et le rond-point Pierrien.

En outre, s'agissant d'un projet de transport en commun en site propre, le concessionnaire assume la charge financière des travaux de déviation, de remplacement ou de mise aux normes de ses réseaux et installations nécessaires à la création de la plateforme et des stations du Bus à Haut Niveau de Service.

Par délibération DTUP 001-010/14/BC du 21 février 2014, le Bureau de Communauté a approuvé une convention cadre entre ERDF et MPM, dans le cadre des travaux du BHNS Castellane/Luminy. Cette dernière précise les modalités de réalisation des travaux et de leur prise en charge financière rappelées ci-dessus.

Dans la continuité de la convention cadre approuvée le 21 février 2014, ErDF souhaite également profiter du projet de BHNS Castellane/Luminy pour renouveler et développer le réseau de distribution HTA, sur la RD 559, entre l'Obélisque de Mazargues et le pont Mireille d'une part et entre le rond-point Pierrien et la faculté de Luminy d'autre part.

Le présent avenant n°1 à la convention cadre précise les modalités de réalisation de ces travaux et de leur prise en charge financière.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014, portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau ;

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

- La délibération DTUP 002-843/13/CC du 13 décembre 2013 du Conseil de Communauté approuvant la déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la place Castellane et le pôle universitaire de Luminy à Marseille (6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements).
- La délibération DTUP 001-010/14/BC du 21 février 2014 approuvant la convention cadre de déviation de réseaux avec Electricité Réseau Distribution France (ERDF), relative à la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la place Castellane et le pôle universitaire de Luminy à Marseille (6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements).

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'Electricité Réseau Distribution France souhaite renouveler et développer le réseau HTA sur la RD 559, entre l'Obélisque de Mazargues et le pont Mireille d'une part et entre le rond-point Pierrien et la faculté de Luminy d'autre part ;
- Qu'il convient d'approuver l'avenant n°1 correspondant, à la convention cadre avec Electricité Réseau Distribution France.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention cadre, ci-annexé, conclu avec Electricité Réseau Distribution France relatif à la réalisation de travaux de renouvellement et de développement du réseau de distribution HTA sur la RD 559 entre l'Obélisque de Mazargues et le pont Mireille d'une part, entre le rond-point Pierrien et la faculté de Luminy d'autre part, dans le cadre du projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service Castellane Luminy à Marseille (6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements).

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2015 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Sous le numéro d'opération : 2013/00087 - Nature : 2315 - Fonction : 822 - Sous-Politique : C 311.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Article 4 :

Les recettes seront constatées aux budgets 2015 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sous le numéro d'opération : 2013/00087 - Nature : 2315 - Fonction : 822 - Sous politique : C 311.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au Transport
Mobilité durable et Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER